

COMPTE-RENDU
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
TENUE LE 18 mars 2024

INTRODUCTION

Une assemblée publique de consultation est tenue le lundi 18 mars 2024, à 17h00, à la salle du conseil, située au 188, rue Jacques-Cartier Nord, concernant le projet de règlement suivant :

Projet de règlement 2256 :

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 0650 et ses amendements, dans le but :

- De remplacer l'annexe « C » de ce règlement, constituant le « Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Saint-Jean et du Vieux-Iberville », par le « Plan particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville;
- D'agrandir le territoire d'application du PPU et de remplacer la carte 11 « Périmètre du programme particulier d'urbanisme (PPU);

L'assemblée est présidée par la mairesse Andrée Bouchard et animée par celle-ci.

Sont présents :

- Madame Andrée Bouchard, Mairesse;
- Monsieur Guillaume Grégoire, Directeur – Service des infrastructures et gestion des eaux;
- Madame Sophie Latour, Chef de division, Division développement économique;
- Madame Catherine Poisson, Chef de division - Urbanisme et grands projets;
- Madame Julie Nguyen, Conseillère en réglementation- Service de l'urbanisme;
- Monsieur Guillaume Gilbert, Vice-président chez APUR;
- Madame Mélanie Dufresne, conseillère municipale;
- Monsieur Pierre Archambault, greffier, Service du greffe.

Dans le cadre de cette assemblée, environ 50 personnes étaient présentes en salle et l'enregistrement sera disponible au plus tard le 25 mars 2024 à partir du site internet de la Ville.

Les principaux sujets traités lors de l'assemblée sont présentés à l'aide d'un document PowerPoint projeté sur un écran dans la salle qui contient divers explications, plans et schémas.

Ce compte-rendu résume le déroulement de l'assemblée, les présentations qui ont été faites et les interventions qui ont eu lieu durant la période de questions, commentaires et suggestions.

MOT DE BIENVENUE (Madame Andrée Bouchard)

La mairesse souhaite la bienvenue pour la tenue de l'assemblée. Elle explique le déroulement de l'assemblée et les règles régissant ladite assemblée.

INTRODUCTION DU PROJET DE RÈGLEMENT (Madame Andrée Bouchard)

Madame la mairesse explique que la présentation portera sur le projet de règlement 2256. Une présentation sera faite par le service de l'urbanisme et par la suite, les gens qui le désirent sont invités à venir à l'avant pour toute question ou commentaire à tour de rôle.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2256 (SU)

Un représentant du service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable présente les principales modifications dans le cadre du projet de règlement.

Monsieur Pierre Archambault explique la procédure légale d'adoption ainsi que les dates importantes à retenir pour chacune des étapes.

PÉRIODE DE QUESTIONS, DE COMMENTAIRES ET DE SUGGESTIONS RELATIF AU PROJET DE RÈGLEMENT 2256

Madame Bouchard invite les personnes présentes à s'exprimer.

Monsieur Pierre Archambault indique qu'aucun commentaire, question ou suggestion a été reçue avant la tenue de l'assemblée publique par courriel et procède à la lecture du commentaire.

7 personnes n'a fait d'intervention au microphone lors de l'assemblée.

1^{ère} intervention - Marie-Andrée Foucraut Therrien – porte-parole éco Alliance : heure de la tenue de l'assemblée. Inclure le terrain de la Hart Battery au plan de conservation.

2^e intervention : Sylvie Provost : Parc à chiens dans St-Eugène. Parc Ronald-Beauregard : est-ce que le parc va rester? Va-t-il déménager?

3^e intervention : Hélène Villemaire : Stationnement P-22 : à proximité de la marina. Comment gérer le problème de stationnement dans le centre-ville.

4^e intervention : Louise McAffray - résidente Iberville : Déplacements de voitures ; pourquoi ne pas prévoir la circulation dans le PPU. Réponse donnée séance tenante en indiquant que lors de la réception d'une demande et aussi en indiquant qu'un plan de transport va être préparé en liant avec la vision du territoire dans le PPU.

5^e intervention : Huguette Béland – secteur Iberville : Qu'est-ce qu'on entend par secteur à priorité de développement, mécanisme de permutation? Réponse donnée séance tenante par le consultant.

6^e intervention – François Blais : Quel est le nombre d'étages maximum permis par la réglementation dans toute la Ville? Pour les secteurs construits, les critères pour encourager les toits plats devraient plutôt être obligatoires, idem pour la retenue des eaux pluviales dans les espaces de stationnements. Il devrait aussi y avoir des mesures d'autopartage.

7^e intervention – Dominic Pétrin : Question sur les espaces de stationnement publics. Réponse donnée séance tenante, que oui certains sites pourraient être revus pour être optimisés.

MOT DE LA FIN (Madame Andrée Bouchard)

Madame Bouchard remercie les personnes pour leur participation. Elle rappelle que toutes les questions, commentaires et suggestions seront pris en considération par la Ville dans la suite du processus.

DOCUMENTS ANNEXÉS AU COMPTE-RENDU

Fait partie intégrante du compte-rendu **l'Annexe A** contenant les questions, commentaires et suggestions reçues avant et pendant l'assemblée, ainsi que **l'Annexe B** contenant la présentation PowerPoint sur les projets de règlement.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 18h25



Monsieur Pierre Archambault, greffier
Service du greffe